



Information direction **du 2 Mars 2010**

Suite à la réunion extraordinaire du CE du 25/02/2010 concernant l'Allocation Partielle de Longue Durée (APLD), la direction a informé les organisations syndicales de l'impossibilité d'ajouter 1 mois supplémentaire d'indemnisation à 75%.

Nos dirigeants nous ont indiqué que le renouvellement de la convention doit se faire sur une période de 3 mois.

La CGT